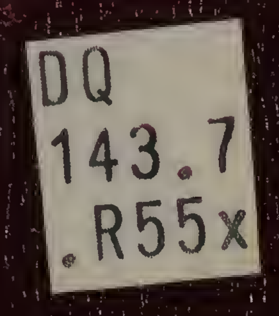

DQ
143.7
.R55x



NOUVELLES OBSERVATIONS

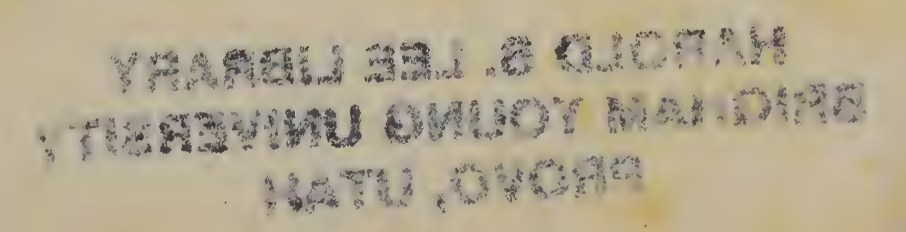
SUR

LE SERVICE SUISSE CAPITULÉ,

Par L. Rolliet.

Tandis que je traçais à la hâte quelques lignes inspirées par la grave question qui occupe tous les vrais amis de la Suisse, les gazettes de ce pays signalaient deux événemens qui sont loin de s'accorder avec nos espérances; le 2 Août la Diète a accepté le Code pénal pour les régimens capitulés au service de France, le 7 elle s'est séparée.

Peu m'importe quelles soient les modifications consenties; peu m'importe quelles soient les restrictions apportées par la Diète aux prétentions du Gouvernement Français; peu m'importe que les changemens introduits améliorent ou non le Code; peu m'importe surtout que la France ait changé de Gouvernement.



Charles X était sur son trône entouré de 200 mille soldats, l'armée et la flotte réunies à Toulon faisaient retentir l'air des cris de vive le Roi; ces cris étaient répétés par les rivages de l'Afrique, lorsque je disais : « délibérer sur les propositions de la France, relativement au Code pénal, c'est commettre une lâcheté que la nation d'ésavouera ; c'est tolérer une insigne violation des traités. » Ce que je disais alors, je le pense encore aujourd'hui, et la seule consolation que j'éprouve, c'est que du moins cette faiblesse aura été inutile ; c'est que ce triste Code était frappé de mort au moment où l'on délibérait gravement sur sa destinée.

Laissons-le donc de côté et n'y pensons que pour nous rappeler que l'abandon d'un bon droit dans une cause honorable n'est jamais utile, et que ce qu'on qualifie de modération chez les forts est qualifié de lâcheté chez les faibles.

La Diète s'est séparée au moment où l'Europe attentive a les yeux sur la France, au moment où les Gouvernemens peuvent être appelés à des mesures instantanées ; au moment surtout où douze mille de nos concitoyens attendent la décision qui interviendra sur leur sort; au moment où ils tournent leurs yeux vers leur patrie, où ils invoquent son nom, jadis respecté.

La Diète s'est séparée, a-t-elle trouvé dans le passé des exemples qui aient pu lui faire penser que c'était la conduite la plus prudente ? C'est une question qu'il est facile de résoudre.

En 1792, les Suisses furent égorgés au 10 Août et au 2 Septembre; les régimens furent désarmés et renvoyés comme des malfaiteurs. La Suisse fut muette, elle frater-

nisa avec le parti vainqueur. Six ans après, les colonnes françaises envahissaient la Suisse, les commissaires français la mettaient au pillage, et sans les milices de Fraubrunnen et du Pont de la Singine, sans les bergers de Schwitz et d'Unterwalden, on n'eût cherché l'honneur suisse que dans l'histoire du passé; heureusement que ces braves enfans de la patrie s'étaient chargés d'en conserver le dépôt.

En 1815, les Suisses fidèles à des sermens prêtés, sacrifiant au devoir des affections légitimes, refusent de reconnaître la voix du chef qu'ils avaient si long-temps honoré. Ils repoussent les couleurs qu'ils avaient illustrées; désarmés, séparés de leurs officiers, ils sont renvoyés comme des recrues dans leur patrie. La Suisse se tait d'abord, et, ce qui est bien plus fâcheux encore, s'irritant alors qu'il n'y avait plus d'honneur à s'irriter, elle occupe des frontières qui n'avaient plus de défenseurs.

En 1830, les Suisses sont enveloppés dans une révolution inouie, sacrifiés sans utilité et sans raison, et enfin renvoyés brusquement par le parti vainqueur (ce qui certes ne peut être reproché à ce parti qu'on doit louer autant pour sa modération que pour son courage), et au premier bruit de ces événemens la Diète se sépare.

Écoutons ses motifs.

La Diète est un corps qui ne peut avoir aucune opinion, aucune volonté; elle n'est que l'organe de 22 volontés souveraines; si dans cette occasion ou dans toute autre elle se permettait un acte ou une démarche sans l'autorisation de ses commettans, il y aurait abus d'autorité, et par ce seul fait la Diète détruirait le pacte fédéral dont la

garde lui est confiée. Que devait-elle donc faire sans pouvoirs pour agir? Elle ne pouvait que se compromettre; ne valait-il pas mieux aller chercher ces pouvoirs à leur source et au besoin se réunir de nouveau? — Raisons plus captieuses que vraies.

La Suisse est-elle donc un État si étendu, les communications sont-elles devenues si difficiles pour que dans peu de jours les députés réunis à Berne n'eussent pu recevoir les instructions nécessaires? J'irai plus loin, je ne crois pas que le pacte fédéral soit parfait, je crois que les amis de la Suisse doivent souhaiter qu'il y soit apporté des modifications importantes, mais je veux le regarder comme un Palladium auquel on ne saurait toucher. Pense-t-on qu'une démarche instantanée, ferme et mesurée à la fois, faite par la Diète en faveur des régimens suisses, eût été contraire à l'esprit du pacte fédéral? Pense-t-on que les Gouvernemens cantonnaux eussent refusé un bill d'indemnité aux députés qui y auraient concouru? Notre état politique serait bien déplorable si de telles craintes pouvaient être fondées.

Au reste, la séparation de la Diète est un fait accompli, ce n'est donc plus à cette haute assemblée que nous devons nous adresser, c'est à tous les Gouvernemens cantonnaux que nous devons demander avec instance de profiter de ce moment unique pour faire sortir le bien du mal, et de ne pas borner les délibérations qu'ils auront à prendre à une intervention dans le licenciement des régimens suisses au service de France. Cette question d'ailleurs perd beaucoup de son intérêt; la Suisse s'est laissée prévenir, ce sont maintenant de mesures d'exécution qu'il s'agit; on va chicaner pour augmenter ou diminuer le taux de quelques

pensions de retraite ; mais la mesure décisive, le licenciement, c'est la France qui l'a prononcée. Cependant la part de la Suisse peut encore être belle ; le moment peut encore être fécond en résultats nobles et heureux. Pour cela il faut aborder la question toute entière. Si l'on ne s'occupe que des intérêts des troupes suisses au service de France, c'est ne rien faire ; c'est le système des capitulations en général qu'il faut atteindre, et quel moment fut jamais plus propice pour s'occuper d'un objet qui touche à nos intérêts les plus chers ?

Que sont-ils devenus ces nombreux bataillons suisses, qui portant toutes les couleurs et faisant honneur à toutes les cocardes, figuraient jadis dans toutes les armées du continent ? *En Espagne*, plus de troupes suisses : *en Angleterre*, plus de troupes suisses : *en Piémont*, plus de troupes suisses : *en France*, plus de troupes suisses. Où en reste-t-il donc ? à Rome et à Naples ; et dans tous ces États divers, d'où l'uniforme suisse a disparu, ce sont les Peuples ou les Gouvernemens qui ont renvoyé ces troupes étrangères.

Pourquoi ont-elles quitté la Hollande ? Parce que le Roi l'a voulu.

Pourquoi ont-elles quitté l'Angleterre ? Parce que le Gouvernement n'en avait plus besoin, et que le Gouvernement Anglais n'estime que ce qui peut lui être utile.

Pourquoi ont-elles quitté l'Espagne ? Parce que la misère les en a fait sortir.

Qui a causé la chute du service piémontais ? La révolution populaire.

Qui les a renvoyées de France ? Le peuple français, deux fois le peuple français.

Pardonnez, mes braves amis, mes anciens camarades, vous dont j'ai si bien connu les sentimens d'honneur et la vaillance; pardonnez si mes paroles paraissent dures. Ce n'est pas à vous qu'est la faute. Mais comment porter un cœur suisse, et ne pas le sentir déchiré, lorsque l'on voit les Gouvernemens Helvétiques, ces Gouvernemens libre émanation d'un peuple généreux et sensible; lorsqu'on les voit, disons-nous, frappant à toutes les portes et toujours prêts à accueillir pour leurs enfans des offres de services étrangers, services uniformément repoussés par l'opinion nationale dans les pays où ils sont introduits?

Mais peut-être qu'égaré par mon sentiment, je ne vois que les côtés défavorables de ces services étrangers, peut-être fermai-je volontairement les yeux sur leurs bons résultats. Je ne voudrais pas encourir ce dernier reproche, je vais donc m'efforcer de les découvrir.

Prenons l'époque où le service étranger occupait le plus grand nombre de Suisses.

C'était en 1789.

Prenons celle où il en occupe le moins, c'est en 1830. — Comparons ces deux époques.

Dans laquelle trouvons-nous le plus de bonheur, de moralité, d'aisance, de liberté, de sagesse, de nationalité? Je ne connais 1789 que par tradition, mais je soumets, avec confiance la question que je viens de poser aux hommes qui ont vu les deux époques, je m'en remets à leur décision. Je ne veux pas au reste considérer ce sujet sous toutes ses faces, je ne veux l'envisager que sous les rapports suivans.

Les capitulations militaires ont-elles de bons effets politiques?

Ont-elles de bons effets moraux?

Accroissent-elles l'aisance?

Sont-elles favorables à la défense même du pays?

De bons effets politiques; les capitulations militaires ont-elles resserré nos alliances avec les États étrangers? Ont-elles donné une plus haute idée de nous à ces États? Sont-elles bien en harmonie avec un système de neutralité perpétuelle? Voilà trois questions que je n'hésiterai pas à résoudre par la négative. Mais les capitulations militaires n'ont-elles jamais donné à l'étranger le moyen d'exercer une influence fâcheuse dans notre pays? C'est ce qui malheureusement ne me paraît que trop probable. Avant 1789 la position relative de la Suisse et de la France était toute différente. Cette dernière puissance entretenait un nombre considérable de troupes suisses. Il y avait alors douze régimens, y compris le régiment des gardes; mais il existait un traité d'alliance offensive et défensive : les deux Etats avaient contracté des obligations mutuelles : les rapports de la France et de la Suisse étaient nombreux et intimes, la Suisse était, si je puis me servir de ce terme, comme une annexe de la France. Sept cent cinquante-six officiers appartenant aux familles dites alors patriciennes de la Suisse attendaient de la France leur aisance, leur avancement, y concentraient leurs intérêts, et après avoir passé les plus belles années de leur vie dans des garnisons françaises, revenaient prendre place dans les conseils de leurs cantons, et rapportaient des pensions et des décorations. On serait insensé si on révoquait en doute les graves inconvéniens attachés à un semblable ordre de choses; les résultats qu'il a produits parlent assez contre lui. Mais après la restauration de la Suisse, lorsque cet état s'est

reconstitué sur de nouvelles bases, qu'elle a proclamé de nouvelles maximes de conduite, lorsque les armées de toutes les puissances de l'Europe sont devenues des armées nationales, pouvait-on penser que louer à des souverains étrangers des hommes dont la force et le courage doivent être la sauve-garde de la patrie, dut laisser quelque espoir de voir une politique élevée présider aux conseils d'un peuple chez lequel un tel usage prévaut encore.

Déconsidération, jalousie, antipathie, voilà les résultats politiques de nos capitulations, résultats fâcheux sans doute, mais dont nous nous consolerons si la moralité de nos concitoyens, leur aisance et les moyens de défense de la patrie ont été sensiblement augmentés.

La moralité! Est-il bien prouvé que le séjour dans les garnisons de quelques grandes villes soit précisément l'école où nous devons souhaiter d'envoyer nos enfans? Est-il bien prouvé que leur santé, que leur vigueur s'y conservent comme dans leurs montagnes?

Est-il bien prouvé que cette rude discipline militaire leur donne cet esprit d'ordre, de règle, de soumission à leurs parens et à leurs Gouvernemens faibles et modérés, que la crainte des punitions les forçait d'avoir envers leurs supérieurs militaires?

Je me contente de poser les questions, je laisse au bon sens de chacun d'appliquer les réponses d'après des faits connus.

Mais du moins ils vivent bien, ils font des économies, ils rapportent de l'argent au pays; ils ont une carrière que leur pays leur refuse trop souvent. Oui, ils vivent bien sous les drapeaux; ils ont des rations et une solde, ils sont sans soucis du passé, sans prévoyance pour l'avenir. Heureux

état que j'ai goûté moi-même et qui est peut-être un des plus grands charmes de la vie militaire, mais aussi un des plus dangereux par les habitudes qu'il fait naître. Ils font des économies, ils rapportent de l'argent; je veux croire que quelques-uns, plus soigneux que d'autres, ont su mettre de côté une partie de leurs engagemens et de leur masse, pour soulager de vieux parens ou se préparer une ressource à eux-mêmes; mais combien ces exemples sont rares et combien sont nombreux au contraire ceux de ces jeunes gens à qui le prêt du Roi ne peut suffire, qui persécutent leurs familles, et feignent mille besoins imaginaires pour en obtenir de l'argent. Pendant les huit ans que j'ai passés au service capitulé, je n'ai pas fait un voyage de Suisse en France sans être porteur d'argent envoyé par des parens, à leurs enfans au service, et je ne me rappelle pas que l'on m'ait donné semblable commission lorsque je quittais la France pour venir passer quelque temps dans mes foyers. Je suis convaincu qu'il sort de Suisse par le fait des capitulations plus d'argent qu'il n'y en arrive par la même cause.

On fait des économies. Je puis sans hésiter en donner un exemple. J'ai été témoin d'un renouvellement d'engagemens qui coïncidait avec le paiement d'un décompté de masse. Près de dix mille francs furent remis aux soldats dans l'espace de peu de jours. J'ai la conviction que les neuf dixièmes de cette somme sont restés dans les cabarets de Ruel ou de Vaugirard.

Au moins, dit-on, c'est une carrière : et combien la Suisse en offre peu à ses enfans !

Il n'y a malheureusement que trop de vérité dans une partie de cette dernière assertion, et celui qui trace ces

lignes en est plus convaincu que qui que ce soit. Non; l'intérieur de la Suisse n'offre pas aux jeunes gens assez de moyens d'occuper leurs forces, leurs facultés, d'exercer leur industrie, il faut qu'ils se répandent au dehors, si leur patrimoine n'est pas suffisant pour les faire vivre avec aisance dans leur patrie. Ces réflexions s'appliquent à la classe intermédiaire ou supérieure de la société; car la classe ouvrière, si elle est laborieuse, ne doit pas se plaindre de l'état des choses en Suisse; le prix de la main d'œuvre y est fort élevé et l'ouvrage ne manque pas; aussi ai-je toujours regardé les capitulations comme un mal véritable pour cette classe de la société. A l'époque de leur vie où il importe le plus aux jeunes gens de prendre des habitudes d'ordre et de travail, l'appât de l'uniforme et bien plus encore celui d'une prétendue indépendance les entraînent dans des garnisons où ils contractent des habitudes d'oisiveté qui leur rendent le travail insupportable lorsqu'ils doivent le reprendre: s'ils ne font qu'un engagement court, le mal est moins grand, ce n'est que du temps perdu; mais s'ils ont fait deux ou trois engagemens, les habitudes sont prises. Je lisais il y a deux ou trois jours ce qu'écrivait un excellent sous-officier de la garde suisse : « Que vais-je devenir? après quatorze ans de service, que puis-je faire? qu'entreprendre, à quelle vocation me livrer? Voilà les inquiétudes d'un des meilleurs sous-officiers de la garde; quelles doivent être celles des autres?

Au reste, je plaide ici une cause déjà gagnée. On regarde bien plus le service étranger comme le moyen d'occuper les oisifs et les paresseux, que comme une carrière ouverte aux hommes actifs et industrieux. Ces derniers n'ont pas même l'espoir de l'avancement, juste compensation offerte

aux sous-officiers des armées nationales. Si la porte qui conduit au grade d'officier n'est pas complètement fermée pour les sous-officiers suisses, elle est au moins si étroite qu'ils ne peuvent raisonnablement compter sur des faveurs aussi rares. Ce n'est pas la classe laborieuse qui profite des capitulations, c'est une autre classe, dans l'intérêt de laquelle elles ont été conclues depuis des siècles. Disons-le franchement, le service fut jadis une manière utile d'occuper des jeunes gens appartenant aux familles qui dans chaque canton avaient la part principale du gouvernement, de les occuper, dis-je, jusqu'à l'âge où ils pouvaient être pourvus d'emplois lucratifs dans leurs cantons, ou d'offrir à ceux qui avaient le bonheur d'avancer rapidement, la chance de revenir un jour chez eux avec des pensions et des décorations.

Le grand nombre des enfans dans chaque famille, la médiocrité des fortunes et l'orgueil qui ne permettait pas d'admettre qu'on pût être d'une famille patricienne et se vouer au commerce, à l'industrie ou aux sciences, voilà la véritable cause qui a fait attacher tant de prix aux capitulations militaires. Cette manière de voir, grâces en soient rendues à Dieu, n'est plus la même. Quoique la Suisse ait peut-être suivi, avec quelque lenteur, cette marche progressive de l'esprit humain qui depuis quelques années a fait faire au monde des pas de géant, elle n'y a pas été totalement étrangère; on comprend maintenant, dans nos montagnes comme dans les grands États de l'Europe, que l'aisance est la garantie de l'indépendance personnelle, et que pour acquérir cette aisance il faut se créer des ressources qui ne dépendent de la volonté de personne: sans doute et c'est un malheur, il faut souvent

les aller chercher au loin. Mais ne peut-on rester aussi bon Suisse en fondant un établissement de banque ou d'industrie à Liverpool ou à New-York, qu'en montant la garde au Louvre ou au Vatican? Est-ce parce que cette dernière vie est une vie d'oisiveté qu'elle conviendrait mieux à notre nation? Combien de noms honorables, combien de descendans d'anciennes familles helvétiques ne voyons-nous pas figurer maintenant dans tous les pays où l'industrie humaine a su créer des ressources et ouvrir de nauveaux débouchés à ses produits! Combien d'hommes jouissant de l'estime la plus méritée ont dû céder à la voix publique qui les appelait à consentir à occuper les premières places et à jouir des honneurs qu'on leur offrait dans ces pays où ils n'allaient chercher qu'une modeste aisance! Ces honneurs, ces places, ce n'est qu'à leur seul mérite qu'ils les ont dus et non à un vain article de capitulations militaires.

Attaquons dans ces derniers retranchemens ce préjugé funeste qui fait croire que le métier des armes est le seul qui convienne à certains hommes. Sans doute il est noble ce métier, mais il l'est lorsqu'on est soldat pour la patrie et lorsque l'on sait après rentrer dans la condition privée. Les gens pour qui l'intérêt politique d'un grand Etat est un besoin trouveront assez de quoi le satisfaire, sans que l'Etat soit tenu de se lier par un traité pour leur procurer ces jouissances.

Si les réflexions que je viens de soumettre à mes lecteurs sont fondées en raison, la considératation politique, la moralité, l'aisance et le bonheur de la Suisse, n'ont rien gagné aux capitulations militaires; cependant on devrait encore les bénir si les moyens de défense de la pa-

trie avaient été accrus par leur fait; mais je crains encore que sous ce dernier rapport nous ne devions aucune reconnaissance aux capitulations militaires. Comment les régimens au service étranger pourraient-ils contribuer à la défense nationale ? De deux manières : en revenant défendre en corps le sol natal s'il était attaqué, ou en étant une pépinière de sous-officiers et d'officiers instruits, pour former les milices. Le premier cas ne s'est jamais présenté (car je ne qualifie pas de guerre l'équipée de 1815). Je n'ai certes aucun doute que si les troupes suisses, à quelque service qu'elles fussent, étaient rappelées par leur patrie, elles ne rendissent les services les plus importans, mais ce cas ne s'est pas présenté et il est difficile de supposer qu'il se présente. La Suisse est essentiellement neutre; si la puissance qui l'attaquait était celle chez laquelle les troupes sont capitulées, de combien d'entraves n'embarrasserait-elle pas leur retour; si c'était un autre pays, le premier en renvoyant les troupes suisses prendrait couleur dans la querelle, alors la neutralité n'existerait plus. C'est donc surtout comme pouvant fournir des officiers et sous-officiers utiles pour l'armée fédérale que l'on doit considérer les régimens capitulés. Je crois que celà est souvent arrivé, mais ces auxiliaires sont moins utiles qu'on ne le pense. Ce qui manque surtout à la Suisse, ce sont de sofficiers généraux pour commander son armée, et l'expérience ne nous a pas montré jusqu'à présent que le service capitulé dont le plus haut grade est ordinairement celui de Colonel, ait fourni à la Suisse beaucoup d'officiers de cette espèce. Quelques officiers prennent rang dans les milices, mais les plus capables, ceux qui ont le plus d'expérience rentrent le plus souvent trop âgés, trop fatigués,

pour recommencer un service actif, et ceux qui n'ont pas fait la guerre n'en savent pas beaucoup plus que les officiers de milice qui ont voulu apprendre les devoirs de leur grade avec quelque zèle. Les soldats pourraient être utiles pour devenir sous-officiers, corps toujours faible dans un service de milice. Mais ces soldats n'ont aucune bonne volonté pour ce dernier service, il les ennuie. Le service chez l'étranger n'augmente pas l'attachement du soldat pour son propre pays ; il revient plein de dédain pour la simplicité de ses concitoyens, et imbu peut-être d'un sentiment de respect pour la puissance et le courage des étrangers ; peu soigneux de cacher son mépris pour le peuple simple et laborieux dans lequel il doit trouver des chefs et des compagnons, il est à craindre qu'il ne soit insubordonné s'il n'est pas sous les ordres de ses anciens officiers. Introduisons la discipline et les connaissances militaires dans les troupes de la Confédération ; mais faisons-le nationalement. Le plus sûr garant de la discipline, c'est la conduite morale, élevée par le patriotisme ; présentez aux hommes un noble but à leurs travaux, leurs efforts y seront proportionnés, et leurs caractères prendront de l'élévation. D'ailleurs, en estimant les connaissances militaires à leur juste valeur, ne nous en exagérons pas l'importance ; celles que l'on acquiert dans des régimens d'infanterie et qui consistent à atteindre une grande dextérité dans les évolutions et dans le maniement des armes ; celles-là, dis-je, ne sont pas indispensables pour le genre de guerre auquel pourra être appelée la Suisse : guerre brusque, rapide ; défense, qui, pour être efficace, doit être soutenue de toute la population. Au reste nos exercices, nos camps de tactique, nos écoles militaires fourniront assez de moyens d'instruction à ceux qui vou-

dront en profiter, et j'espère bien que le sol qui a donné naissance aux héros de Morgarten et de Morat pourra être indépendant et respecté, alors même que les Tuileries ne seront gardées que par des soldats français.

Lorsque cet édifice usé des capitulations militaires croule de toutes parts, lorsque l'on sent qu'il n'y aurait n'y honneur ni profit à le soutenir ou à le restaurer, le moment ne serait-il pas arrivé où la Suisse devrait lui donner le dernier coup, avant d'attendre qu'il lui soit porté par une main étrangère? Il n'y aura bientôt plus d'autre État européen qui ait des capitulations militaires avec la Suisse que le royaume de Naples (je ne parle pas de la garde du Pape).

Je sais bien qu'un service auquel un très petit nombre de Cantons ont pris part, ne peut être regardé comme un service national, ainsi que l'était celui de France. Je sais encore que sous le point de vue politique il y a peu d'inconvéniens à capituler avec Naples; l'insignifiance de cet État et son éloignement de la Suisse ne permettent pas de craindre les résultats d'une influence dont la capitulation serait le moyen; sous ce rapport j'aime mieux que l'on capitule avec Naples qu'avec la France. Sous ce rapport, ai-je dit; mais sous les autres, ah! grand Dieu quelle différence! Associés à la fortune militaire d'un grand peuple, les régimens suisses pouvaient encore entrevoir des chances de gloire en suivant les drapeaux de la France; habiles à remplir tous les emplois civils et militaires, les Suisses pouvaient aussi aspirer à cette École Polytechnique, d'où sont sortis tant d'hommes distingués, et où le feu sacré de la liberté brûle sur l'autel de la science. En contact avec un peuple éclairé, les militaires suisses qui ont voulu profiter

de leur séjour en France, ont pu en rapporter des lumières et des idées nouvelles. Mais à Naples quels lauriers pourront-ils cueillir? Quelles expéditions flatteront leur amour-propre? Comment illustreront-ils le nom de Suisse prononcé quelquefois avec colère et animosité, mais toujours avec estime dans les divers pays où les Suisses ont servi? Espèce de gendarmerie respectée par son nombre, sa discipline et son courage, mais détestée par le peuple, les régimens suisses éloignés des sites enchanteurs de leur patrie, plus éloignés encore de ses mœurs, de ses habitudes, de ses vertus, les Suisses traîneront à Naples une triste existence jusqu'à ce que les commotions populaires ayant franchi les Alpes et les Apennins se soient propagées jusqu'au pied du Vésuve; alors exposés aux attaques de cette population mobile et désordonnée; vainqueurs, si l'on veut, de la multitude par le courage, mais accablés probablement par le nombre, les Suisses de Naples tourneront aussi les yeux vers la patrie, et ces dernières capitulations militaires seront effacées par le sang de nos concitoyens.

Je ne connais point les conditions de ces traités, mais j'espère que les deux parties ont prévu le cas où il leur conviendrait de les rompre, et si cette réserve a été faite, il faut que les cantons étrangers à la capitulation fassent un appel au patriotisme de leurs co-États, pour les engager à y renoncer. Les intérêts de la Suisse sont trop homogènes, pour que cette question ne l'intéresse pas toute entière; on demande aux cantons leur garantie pour les capitulations que contractent d'autres cantons; tous ont donc le droit d'intervenir: c'est leur droit, disons-nous; bien plus, c'est leur devoir. Je regarde le moment actuel comme un moment unique, tous les esprits ont été ramenés vers

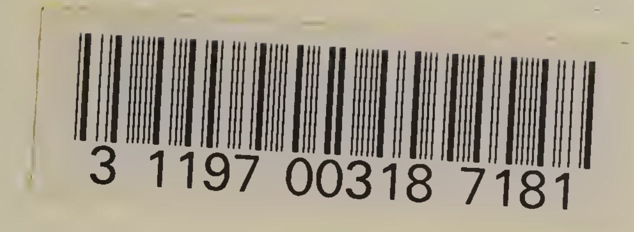
ces questions. Un exemple hors de toute prévision humaine vient de montrer ce que vaut un service étranger. Au milieu d'une profonde paix, au sein de la plus grande prospérité dont jamais ait joui une nation, le lendemain de la plus brillante conquête qui depuis un siècle ait illustré les armes des Bourbons, un peuple que l'on croyait uniquement occupé des intérêts matériels de la vie, un peuple entier se soulève, court à la mort, non pour défendre ses foyers, ses enfans, ses richesses, ses temples, mais pour défendre la liberté de sa pensée! Toute une armée recule à l'aspect de quelques citoyens, et les troupes étrangères perdues dans ce grand mouvement, eussent été peut-être totalement oubliées, si quelques-uns de ces braves n'eussent teint de leur sang les marches d'un trône que la folie de ministres pervers venait de renverser pour toujours! Et c'est après un tel événement que l'on serait accusé de se forger des craintes chimériques en prévoyant la possibilité que des régimens suisses, vivant au milieu d'un peuple nombreux, léger, impressionable, fanatique, malheureux; que ces régimens, dis-je, ne soient pas soudain attaqués, accablés par ce peuple en furie, et si le moment arrive, trouvera-t-on chez lui la générosité du peuple français? quelles horreurs ne peut-on pas entrevoir! On me dira sans doute qu'à Naples quelques milliers de Suisses n'ont rien à redouter. Ah! que l'on ne s'y fie pas; sans doute ce peuple n'a opposé aucune résistance aux baïonnettes autrichiennes, mais les lazzaronis désespérés avaient opposé en 1798 une résistance héroïque à la vaillante armée de Championnet, et les Parisiens eux-mêmes, quelle résistance avaient-ils opposée aux canons de Bonaparte le 13 vendémiaire, et que n'ont-ils pas fait les 28 et 29 juillet?

J'ai l'intime conviction qu'un volcan plus terrible que le Vésuve menace les troupes suisses au service des Deux-Siciles. Le réveil de ce peuple peut être épouvantable, et il n'y aura pour l'arrêter, ni le frein de la loi, ni le frein des mœurs; si cette lutte s'engage, la position des Suisses sera affreuse; s'ils succombent, quel sera leur sort à l'extrémité de l'Italie, loin des frontières de leur patrie, sans appui, sans protecteurs? Vainqueurs, quelle triste gloire ils auront acquise; si l'on a pu regretter de voir des Suisses sacrifiés à Paris pour la cause qu'ils ont si vaillamment défendue, on ne doit point oublier cependant que ces ordres fatals, ils les reçurent au nom d'un Roi, leur ancien Colonel-Général et de tout temps leur ami. On ne doit point oublier que mauvais juges des questions de droit public, mais capables d'apprécier le bonheur matériel dont la France jouissait depuis la paix, des soldats ont pu croireque la meilleure cause était celle du Prince sous le règne duquel cette prospérité s'était accrue. Mais à Naples ils seraient vainqueurs et leur victoire riverait les fers d'un peuple malheureux, d'un peuple sans lois et sans titres; ce serait donc à dire que chaque fois qu'au nom de la raison, de la justice, de la morale, un peuple réclamerait de ceux qui l'oppriment, des constitutions et des garanties, les Suisses, ces vieux républicains de l'Europe, ces descendans de tant de héros patriotes, les Suisses seraient toujours là les armes à la main, prêts à repousser par le glaive des prétentions aussi légitimes! Et voilà cette chance, la plus favorable pour les Suisses au service de Naples, que l'on s'obstine à leur faire courir, et l'on dénierait aux cantons qui n'ont pas capitulé le droit d'intervenir de la manière la plus énergique auprès des cantons capitulans, pour les conjurer de fermer cette dernière

porte ouverte au service étranger. Je ne puis le penser, je ne veux pas l'admettre. Quoi! l'on agit en Diète avec toute la puissance du raisonnement pour obtenir l'abolition de quelques-unes des entraves apportées à la libre circulation des denrées, pour faire disparaître quelques péages, et l'on ne pourrait pas agir pour obtenir la cessation du service étranger! Ce doit être l'objet d'une proposition formelle; j'en revendique l'honneur pour ma patrie. Genève a beaucoup à faire pour s'acquitter envers la Confédération qui l'a reçue dans son sein, mais elle aura payé une partie de cette dette, si elle a l'honneur de proposer que la Suisse déclare comme axiome de droit public, qu'elle renonce à contracter des capitulations militaires, ou que tout au moins ces capitulations ne pourront avoir lieu qu'avec l'assentiment de l'unanimité des cantons.

Le jour où ce peu de lignes sera inscrit au protocole de la Diète, la Suisse grandira dans l'opinion du monde et aux yeux de ses propres enfans. Elle arrivera, cette journée, elle arrivera, j'en ai la conviction intime, mais nous sera-t-il donné de la voir?

IMPRIMERIE DE LUC SESTIÉ.


3 1197 00318 7181



